

# Règlement du Jeu Concours Beauté Cheveux

## Franck Provost /Psychologies.com

### Janvier 2011

#### Article 1

La société SELMA, éditrice du site Psychologies.com, SNC au capital de 19 600 euros dont le siège social est au 149 rue Anatole France, 92 300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 483 068 441, organise du 10 janvier au 7 février 2011 inclus un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé " Jeu concours Beauté des cheveux".

#### Article 2

Ce jeu-concours est indépendant. Il est ouvert aux personnes physiques majeures résidant sur le territoire français (France Métropolitaine) à l'exclusion des employés des sociétés organisatrices, des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.

#### Article 3

Le jeu est présenté sur le site [www.psychologies.com](http://www.psychologies.com) et est accessible via des bannières publicitaires sur le site et éventuellement plusieurs sites du groupe Doctissimo et ses partenaires. Des emailings et des bannières publicitaires dans les newsletters permettront également d'accéder au jeu concours de Psychologies.com.

#### Article 4

Pour jouer, le participant doit se rendre sur le site de [psychologies.com](http://www.psychologies.com), sur la page du concours dont l'adresse est la suivante : <http://www.psychologies.com/concours/participer/provost-confidenceprofessionnelle>

Il lui suffit de répondre correctement à la question qui lui sera posée, en cochant la bonne réponse parmi les 3 réponses proposées, et ce pendant toute la période de validité du jeu.

Il pourra également choisir de cocher ou non les cases d'inscription aux newsletters de Psychologies.com et de ses partenaires.

Pour valider sa participation, le participant devra se connecter à son compte Psychologies.com ou bien compléter le formulaire d'inscription en remplissant les champs obligatoires « nom », « prénom », « date de naissance », « adresse électronique complète » puis cliquer sur le bouton « Je Participe ! ».

Il sera dès lors inscrit dans la liste des participants au jeu concours Beauté des cheveux de Psychologies.com.

Les coordonnées incomplètes, illisibles, erronées, falsifiées ou comportant de fausses indications seront considérées comme nulles et entraîneront l'élimination du participant.

Après avoir validé son inscription au jeu concours, le participant arrivera sur une page de confirmation d'inscription; il aura alors la possibilité de parrainer 3 amis au jeu concours en remplissant les trois champs réservés à l'adresse électronique de ses amis. Pour valider le parrainage de ses amis, il devra cliquer sur « Envoyer ».

#### Article 5

Le jeu concours de Psychologies.com est doté des lots suivants :

20 lots de 4 soins pour cheveux de la gamme Hydra Active Confidence Professionnelle Franck Provost.

Chaque lot comprend :

- Un shampoing Hydra Active Franck Provost 13.20 €
- Un soin Hydratant sans rinçage 19.40 €
- Un masque Nutritif Franck Provost 22 €
- Un complexe Fortifiant Franck Provost 23 €

Soit un total de 77,60 euros par lot.

Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant répondu correctement à la question posée et remporteront les dotations mises en jeu.

Les photos disponibles sur les pages de concours sont contractuelles.

## **Article 6**

Les gagnants seront tirés au sort sous contrôle de La SCP DARRICAU PECASTAING , huissiers de justice associés, 4 Place Constantin Pecqueur 75018 Paris.

Ils seront tirés au sort parmi les personnes qui se seront inscrites et qui auront répondu correctement à la ou aux questions proposées avant les date et heure limites de participation, dans les 30 jours maximum suivants la clôture du jeu-concours.

Ne pourront être considérées comme valables les coordonnées incomplètes ou erronées.

Une seule participation par personne sera prise en considération (même nom et même prénom) pendant toute la durée du jeu, et il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même adresse).

Toute violation aux dispositions du présent règlement entraînera la radiation d'office du participant et notamment des personnes qui se seront inscrites plus d'une seule fois au jeu-concours ou sous des pseudonymes différents.

## **Article 8**

Les gagnants recevront leur lot dans un délai d'environ 4 semaines après la désignation des gagnants à l'adresse indiquée sur le site. Le délai peut être amené à changer en fonction de la disponibilité de la dotation. Le lot ne peut en aucun cas être échangé à la demande du (de la) gagnant(e) par un autre lot, ni contre leur valeur en espèce.

Le lot est attribué nominativement et ne peut être remis à des tiers.

Le ou les gagnants permettent que leur nom apparaisse clairement sur le site Internet de Psychologies.com.

Il ne sera fait aucun envoi par courrier de la description des lots et du nom des gagnants.

## **Article 9**

Si les circonstances l'exigent, SELMA se réserve le droit de remplacer le lot annoncé par un ou des lots de valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

Tout lot non réclamé dans un délai d'un mois après le 7 février 2011 restera la propriété de SELMA.

Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse du gagnant s'avérerait erronée(s), SELMA ne pourra être tenu responsable.

## **Article 10**

SELMA se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger, de reporter ou de modifier les conditions du jeu à tout moment si des circonstances de force majeure l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## **Article 11**

SELMA ne saurait être tenu responsable du retard, des pertes ou avaries résultant des services postaux et de gestion, ou en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à l'Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique.

## **Article 12**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu, sont strictement interdites.

## **Article 13**

Les accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général, et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer aux jeux, ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

## **Article 14**

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives les concernant en écrivant à l'adresse du jeu. Ces informations sont destinées à la société organisatrice et sont obligatoires pour la participation au jeu et l'attribution des gains aux gagnants. A défaut, la participation sera considérée comme nulle.

## **Article 15**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Tout litige relèvera de la juridiction compétente.

Le présent jeu est soumis à la loi française. Le règlement du présent concours est déposé au sein de La SCP DARRICAU PECASTAING, huissiers de justice associés, 4 Place Constantin Pecqueur 75018 Paris. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'étude <http://www.etude-dp.fr> dans la rubrique « jeux concours » puis « Consulter les règlements de jeux-concours ».

Le règlement complet est également disponible sur le site du jeu concours et accessible via cette URL : <http://www.psychologies.com/concours/participer/provost-confidanceprofessionnelle>, ou il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :  
Jeu concours Psychologies.com - 9, place Marie-Jeanne Bassot, 92 300 Levallois-Perret.

## **EXTRAITS DU REGLEMENT:**

Jeu gratuit et sans obligation d'achat valable du 10 janvier au 7 février 2011 inclus.

Règlement disponible sur <http://www.psychologies.com/concours/participer/provost-confidanceprofessionnelle>